

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Arrondissement :
Code postal : H3A 1X6
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Ancien Collège Rachel
Adresse : 310, rue Rachel Est
Arrondissement : Plateau Mont-Royal
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal : Site du patrimoine de l'église Saint-Jean-Baptiste
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Site de valeur patrimoniale exceptionnelle Église Saint-Jean-Baptiste.

NATURE DES TRAVAUX

Projet de restauration et de conversion du Collège Rachel en résidence pour personnes âgées. Demande de modification au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

AUTRES INSTANCES

HISTORIQUE

Un projet présenté par le même groupe de promoteur et d'architectes a été vu et analysé par le Conseil du patrimoine de Montréal au mois d'avril 2004 (A04-PMR-03).

Le Conseil avait alors émis un avis favorable à la reconversion de cette ancienne maison d'enseignement en habitation en autant que le caractère propre et les éléments de son décor intérieur soient conservés et intégrés au nouveau projet. Toutefois, le Conseil n'appuyait pas l'agrandissement en hauteur suggéré pour l'aile est de l'ensemble.

ANALYSE DU PROJET

Le nouveau projet est présenté dans un document intitulé *Projet de conversion, 310, Rachel*, par Christian Thiffault et Geiger Huot, architectes, Jean-Elzéar Côté, urbaniste avec le Groupe Canvar. Ce document non daté a été reçu par l'arrondissement, le 20 janvier 2005, et transmis au Conseil du Patrimoine de Montréal le 4 février 2005.

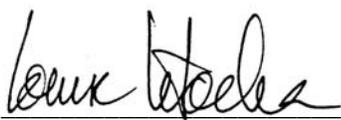
On y explique les détails de la reconversion de l'immeuble en résidence pour personnes âgées. L'immeuble pourrait offrir 115 unités privées avec services communs, en respectant la configuration actuelle des aires de circulation et des murs porteurs. Un stationnement souterrain (seulement 16 places??) est prévu pour les résidents.

Avis du Conseil du Patrimoine de Montréal

Le Conseil du Patrimoine de Montréal émet un **avis favorable avec commentaires** au projet de conversion du 310, rue Rachel Est, tel que présenté dans le document préparé par Christian Thiffault et Geiger Huot, architectes, Jean-Elzéar Côté, urbaniste avec le Groupe Canvar (document reçu par le CPM le 4 février 2005). Il se réjouit de voir que le propriétaire ait trouvé une nouvelle solution pour le recyclage de cet édifice patrimonial qui soit viable tout en respectant les caractéristiques du bâtiment et de son environnement.

Le Conseil souhaiterait voir une intégration maximale des éléments intérieurs. Ceux-ci avaient été identifiés lors de la présentation du projet antérieur, préparé par la même équipe de professionnels, au mois d'avril 2004. Ces éléments, parquets, portes, éléments de moulurations, tympans, fenêtres, boiseries, escaliers et armoires, étaient identifiés sur des plans à la page 10 du document.

Aussi, nous reprendrons ici un souhait du Conseil qui était exprimé dans l'avis antérieur sur cet édifice (A04-PMR-03). *Pour les travaux de restauration de la section ancienne du collège, le Conseil du patrimoine de Montréal aimerait voir une implication de l'arrondissement sous forme de visites de suivi pour s'assurer du respect des éléments anciens lors de l'évolution du chantier.* Nous comprenons, que la réglementation en vigueur ne peut régir les intérieurs et qu'il s'agirait plus de vérifier la conformité des réalisations avec les plans proposés.



La Présidente

Date : 17 février 2005